

CR Terrains et Installations Sportives

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du : mercredi 09 octobre 2024

Présent(s) : René JONCHERE - Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED- Eugène GEINDREAU - Gabriel GO (Pilote de pôle) - Gérard NEGRIER - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON – Alimi WAHIB.

Excusé(s) :

Assistent : Lucie GUILLARD - GAUTHIER Kévin

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LES PONTS DE CE - complexe sportif François Bernard - NNI 492469903

LES PONTS DE CE - COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS BERNARD - NNI 492469903

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **Futsal 4 Autres** et des documents transmis.

- formulaire de classement
- rapport de visite
- plan

La CRTIS constate :

La salle ne dispose pas de tribune.

Article 3.1.1 : A ce titre, aucun banc aménagé pour le public ni aucun stationnement debout de spectateurs ne sont autorisés dans les emplacements libres y compris les zones de dégagement situés en pourtour de l'aire de jeu.

Le public est interdit pendant les compétitions.

La zone de dégagement libre de tout obstacle est de 0,9 m au minimum.

Si les dégagements minimaux derrière les lignes de but ne peuvent pas être respectés, les murs doivent obligatoirement être traités de manière à absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2m sur toute la largeur du terrain.

Pour les niveaux Futsal2, Futsal3 et Futsal4, les zones de dégagement de moins de 1m doivent être protégées mais ne peuvent être réduites à moins de 0,75m

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau Futsal 4 (Edition 2021)** jusqu'au **09/10/2034**.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive. Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 09/01/2025

1.2 Confirmation de classement

LONGUE JUELLES - STADE DE LA GUIBERDERIE 2 - NNI 491800102

LONGUE JUELLES - STADE DE LA GUIBERDERIE 2 - NNI 491800102

Cette installation est classée T6 jusqu'au 27/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T6 Pelouse Naturelle** et des documents transmis

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 09/01/2025

LONGUE JUELLES - STADE DE LA GUIBERDERIE 1 - NNI 491800101

LONGUE JUELLES - STADE DE LA GUIBERDERIE - NNI 491800101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 15/07/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Pelouse Naturelle** et des documents transmis

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 09/01/2025

CANTENAY EPINARD - STADE DU RONCERAY 1 - NNI 490550101

CANTENAY EPINARD - STADE DU RONCERAY 2 - NNI 490550101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 22/09/2030

La commission a inscrit ce dossier au PV par erreur, ce dossier a été instruit lors de la CR du 12/02/2024 (PV n°3 du 12/02/2024)

1.3 Changement de niveau de classement

MAZE MILON - STADE LE CLOS - NNI 491940101

MAZE MILON - STADE LE CLOS - NNI 491940101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 08/12/2016

Cette installation a fait l'objet d'un avis préalable favorable T4 (vestiaires) de la CRTIS en date du 09/11/2021, sous réserves que l'ensemble de l'installation soit conforme

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis

- Formulaire de classement
- atestation de capacité
- rapport de visite

La CRTIS constate la non-conformité suivante pour un niveau T4

L'aire de jeu mesure 100 x 65 m, or les dimensions de référence d'une aire de jeu sont de 105 x 68 m (art 3.2)

Les dimensions particulières peuvent s'appliquer dans le cas d'un changement de niveau, sous réserves qu'une impossibilité d'extension existe du fait d'une contrainte externe.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

LES VERCHERS SUR LAYON - STADE DES PETITES RIVIÈRES 1 - NNI 493650101

LES VERCHERS SUR LAYON - STADEDES PETITES RIVIERES - NNI 493650101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 13/06/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T6 Pelouse Naturelle** et des documents transmis

- Formulaire de classement

L'installation était classée T4 par erreur, conformément au règlement la mairie demande la confirmation du classement au niveau T6.

L'aire de jeu mesure 105 x 60 m et la protection de l'aire de jeu est incomplète

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise toutes les compétitions de District à l'exclusion de la D1 séniors pour la saison en cours.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 09/01/2025

LES VERCHERS SUR LAYON - STADE DES PETITES RIVIÈRES 2 - NNI 493650102

LES VERCHERS SUR LAYON - STADE DES PETITES RIVIERES 2 - NNI 493650102

Cette installation était classée T5 jusqu'au 19/12/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

Elle demande que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public de l'installation sportive ou une attestation de capacité de l'installation sportive signée par la Mairie (nombre de place assises en tribune inférieure à 300 personnes). Au-delà de la date ci-après, le terrain sera retiré du classement : 09/01/2025

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 1 pour la saison en cours.

CANTENAY EPINARD - STADE DU RONCERAY 2 - NNI 490550102

CANTENAY EPINARD - STADE DU RONCERAY 2 - NNI 490550102

Cette installation est classée T6 jusqu'au 27/02/2033

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T4 Pelouse Naturelle** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Atestation de capacité

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

La CRTIS constate une non-conformité pour un niveau T4, la zone de sécurité augmentée derrière la ligne de but est non conforme.

Rappel réglementaire :

La dimension de cette zone de sécurité augmentée derrière la ligne de but est de 6 m minimum.

Cette dimension peut toutefois être aménagée comme suit.

Si le public est admis et que le foncier ne permet pas de réaliser une zone de sécurité augmentée de 6 m :

- La protection de l'aire de jeu est réalisée avec une clôture (2 m de hauteur hors sol mini.) sur toute cette largeur et au droit des 20 m centraux avec un mur plein (bois, béton ou autre matériau résistant et opaque, 2 m de hauteur hors sol mini).
- La protection de l'aire de jeu est réalisée avec une clôture (2 m de hauteur hors sol mini.) sur toute cette largeur et au droit des 20 m centraux, la largeur de 6 m de zone de sécurité augmentée est maintenue.

Si le public n'a pas d'accès derrière la ligne de but, la zone de sécurité augmentée n'est pas obligatoire pour les niveaux T2 à T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 09/10/2034**

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 2 - NNI 532430102

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 2 - NNI 532430102

Cette installation était classée en mode travaux jusqu'au 09/03/2024

Cette installation a fait l'objet d'un avis préalable favorable T5 de la CRTIS en date du 29/03/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **T5 Synthétique** et des documents transmis.

- Formulaire de classement
- Rapport de visite
- Tests in situ
- AOP
- PV identification

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au *09/10/2034***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours.

1.3 Changement de niveau de classement

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 1 - NNI 532430101

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 1 - NNI 532430101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 10/12/2028.

La CRTIS constate que l'aire de jeu 532430101 ne dispose plus de vestiaires affectés en raison du classement du terrain synthétique au niveau T5 (art 4.6 et 4.7 des Règlements de la FFF)..

Au regard des éléments contactés, la Commission prononce le classement de l'installation en **Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au *10/12/2028***.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise uniquement les compétitions U District (Jeunes) pour la saison en cours.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 2 - NNI 532430102

ST OUEN DES TOITS - STADE CLAUDE BABLON 2 - NNI 532430102

Cette installation a fait l'objet d'un avis préalable favorable E6 de la CRTIS en date du 29/03/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau **E6 LED** et du documents transmis.

- Formulaire de classement

Eclairage moyen horizontal : **172 Lux**

U1h Rapport Emini/Emaxi : **0.52**

U2h Facteur d'uniformité : **0.70**

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 09/10/2028**.

La CRTIS rappelle que ce niveau de classement autorise les compétitions en nocturne jusqu'au championnat Régional 2 pour la saison en cours sous réserves du classement minimum requis pour l'aire de jeu.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

